

## Annulation de la promesse d'embauche par l'employeur

## Par **ggbag83**, le **06/01/2009** à **12:19**

La situation de la personne concernée est la suivante:

- Etranger qui a fini son Master en 2008
- Obtention d'une promesse d'embauche par une compagnie
- Lancement de la procédure de changement de statut Etudiant à Salarié ET occupation pendant 6 mois du poste en question à temps complet (en raison de 964h/an permis par la loi en tant qu'étudiant)
- A la fin des 6 mois toujours pas de réponse de la DDTE. Donc arrêt du CDD.
- 3 semaines après, on reçoit un avis favorable de la DDTE, prise rdv pour la visite médicale
- Problème: désistement de l'employeur, Ils ont gelé les embauches probablement à cause de la crise financière actuelle
- Questions :
- 1- A-t-on droit à des dommages et intérêts pour le désistement. Si oui, à combien on l'évalue? Surtout que le fait que l'employeur aie changé d'avis à la dernière minute, a limité les chances de la personne de trouver un autre poste et régulariser son statut. Du coup, on lui a mis fin à tout avenir en France...
- 2- N'y a t-il aucun moyen de prolonger la résidence en France pour cette personne afin de pouvoir chercher un autre travail?